

Image not found or type unknown



déductibilité des frais de bornage

Par **jeannot33**, le **08/06/2021** à **16:58**

Bonjour,

les sommes versées par le bailleur pour mettre un terme par le bornage à un contentieux entre le preneur et un voisin dans le cadre d'un bail rural sont-elles déductibles au titre des revenus fonciers de l'année où elles ont été engagées.